Quarante-cinquième année. — N° 242. Un numéro : *dix centimes.* Dimanche 10 Octobre 1886.

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an . . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an . . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
Annonces, la ligne. . . 20 c
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 9 OCTOBRE 1886

LA MAISON FAQUINET

Aux grands applaudissements d'une notable fraction du parti républicain, les grévistes de Vierzon continuent à pratiquer la liberté, la sagesse et la modération en rossant et en injuriant les ouvriers qui préfèrent travailler et nourrir leurs familles plutôt que de laisser ces familles dans la misère pendant qu'ils vont vider leurs verres sur les zincs en écoutant les conférences des citoyens Basly, Camélinat et Guesde.

Et quand la gendarmerie veut protéger les ouvriers, les travailleurs, qui ne travaillent pas, hurlent à la provocation, et les journaux avancés font chorus, encore que la gendarmerie, peu sûre d'être soutenue par le gouvernement, ne fasse guère son œuvre de protection que pour la forme.

Une autre fraction du parti républicain garde le silence le plus complet sur ces manifestations de « sagesse et de liberté ». Elle ne tient pas à se compromettre.

Une troisième enfin, très minime, se décide à blâmer les grévistes et leurs meneurs. Il convient de dire qu'elle blâme comme la gendarmerie protège mollement.

Il est bon toutefois de noter quelques-unes de ses appréciations.

« Liberté de la grève, oui, disait mercredi dernier le *Temps*, mais à condition qu'elle ne soit pas un prétexte d'attentat contre la propriété ou contre le travail. Nous ne sommes pas de trop sévère humeur contre les grévistes et nous savons combien d'innocence atténuante il faut mettre au compte de la pauvreté, qui est souvent une terrible conseillère ; mais ce qui, selon nous, n'a pas d'excuse, c'est que trop d'hommes politiques du parti radical, gens instruits, éclairés, en situation de beaucoup savoir et de beaucoup prévoir, apportent souvent si peu de réflexions dans leurs actes ou leurs discours, et qu'ils ne craignent pas assez, cédant au désir de rester dans certaines théories ou traditions révolutionnaires, de lancer les ouvriers dans d'imprudentes et dangereuses entreprises, sans paraître se soucier le moins du monde de ce qui en adviendra, si elles tournent mal. »

Tout cela est exact. Mais ce n'est pas d'aujourd'hui que le *Temps* et les « modérés » voient les ouvriers jetés « dans de dangereuses entreprises qui n'aboutissent qu'à la misère » par ceux que M. Jules Simon nommait hier les *Faquinet* de la République.

Il y a longtemps qu'ils trompent et pervertissent les masses par la plume et la parole et entassent misères sur misérables pour décrocher quelques timbales sonnantes et ayant cours.

Il y a longtemps que les « modérés » voient tout cela et qu'ils laissent faire.

Le *Temps* n'a-t-il pas engagé ses amis à voter pour les Maret, les Basly et les Camélinat ? N'a-t-il pas applaudi au verdict qui acquittait ce Guesde qui opère aujourd'hui à Vierzon ?

M. de Freycinet, pour corser un peu sa majorité de rentrée, n'a-t-il pas si bien fait les yeux doux aux socialistes à Bordeaux et à Montpellier que le *Cri du Peuple* a applaudi et que les Steeg eux-mêmes ont fait la grimace ?

Certes, comme le dit le *Temps*, les *Faquinets* rouges « n'ont pas d'excuses ». Mais sont-ils les seuls ?

Hélas ! hélas ! la République contient, comprend des *Faquinets* de toutes nuances.

EDOUARD GRIMBLOT.

Chronique générale.

LES DÉFICITS DU BUDGET

On vient de faire le relevé des déficits budgétaires depuis 1881 jusqu'à 1885.

Ils dépassent trois milliards.

C'est-à-dire que pendant cinq ans la dépense s'est trouvée supérieure aux recettes pour une somme équivalant à la totalité du budget d'un exercice.

Voici ce relevé :

1881	579	millions de déficit
1882	651	—
1883	629	—
1884	670	—
1885	519	—

Total : trois milliards trente-neuf millions.

A quand la faillite ?

***

M. Lockroy se présentera au Parlement avec un portefeuille bourré des projets les plus divers. Il en a sept au moins déjà préparés par ses bureaux et il laisse entendre que la liste n'est pas complète. Voici ce qu'il apportera dès le premier jour de la rentrée :

« 1° Un projet organisant le crédit populaire fondé sur l'utilisation des excédents des caisses d'épargne que ces établissements seraient, sous certaines garanties et dans des limites déterminées, autorisés à prêter aux travailleurs.

» 2° Un projet réglementant à nouveau la législation des logements insalubres.

» 3° Un projet relatif à l'hygiène des ateliers et usines.

» 4° Un projet complétant la loi de 1874 en ce qui concerne la protection à accorder aux femmes, enfants et adultes employés dans les manufactures.

» 5° Un projet sur l'exercice de la médecine, consacrant et réglementant à nouveau l'exercice de la profession d'officier de santé dont la suppression est demandée à la Chambre par certaines propositions de l'initiative parlementaire.

» 6° Un projet revisant la législation sur la pharmacie.

» 7° Un projet modifiant les conditions du contrôle de l'Etat sur les sociétés d'assurances sur la vie. »

Avec cela quelques commissions vont avoir de la besogne, mais si elles ne travaillent pas plus vite que la commission du budget, les lois ne seront pas votées de longtemps.

***

Un incident s'est produit hier au début de la séance de la commission du budget.

M. Clémenceau s'est plaint de ce que les décisions prises par la commission sur les moyens d'équilibrer le budget 1887 n'aient pas été communiqués officiellement au ministre des finances. Il a ajouté qu'il croyait savoir que M. Sadi-Carnot au conseil d'hier matin avait exprimé son mécontentement du procédé employé à son égard, et avait déclaré qu'il ne se croyait pas saisi encore du système de la commission.

M. Wilson, rapporteur général, a dit qu'il n'avait jamais accepté de remplir une mission officielle de ce genre. Il a ajouté qu'il avait vu, à titre officieux, le ministre et l'avait informé incidemment des résolutions prises.

M. Rouvier, président, a dit que pour sa part il n'avait reçu aucune mission, et que, étant données les déclarations antérieures de M. Sadi-Carnot, il ne serait pas chargé de l'informer officiellement.

Finalement, la commission a décidé que le président enverrait officiellement au ministre le procès-verbal de la séance de samedi.

***

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'impôt sur le revenu, qui devait mettre tous les républicains d'accord, est loin de faire merveille. La *Lanterne* le combat, et elle explique ses raisons :

« Je ne veux pas l'impôt sur le revenu, parce que je n'ai pas envie que l'administration vienne s'immiscer dans mes affaires, savoir ce que je dépense ou ce que j'épargne, que je sois salarié, employé, industriel commerçant, propriétaire ou rentier !

» L'impôt sur le revenu, c'est la mainmise de l'administration sur chaque contribuable ; c'est l'exercice dans chaque famille, chez chaque individu. »

L'observation est parfaitement juste. Il est certain qu'avec l'impôt sur le revenu, nous serions obligés d'initier l'administration à presque tous les actes de notre vie, et de lui fournir des justifications plus vexantes les unes que les autres. Aussi serait-il repoussé aussitôt que proposé.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MA TANTE GIRON

Par René BAZIN

XVIII

L'intervention du curé n'avait pas échappé à ma tante. En voyant ma tante Giron revenir sur ses pas et se diriger vers la ferme, elle avait tout deviné. Une lutte allait s'engager, dont elle-même était l'enjeu. Quelle en serait l'issue ? Depuis plus de huit mois que son père se taisait, que pensait-il ? Toutes les hypothèses, toutes les réponses passèrent dans l'esprit de la jeune fille, rapides et lumineuses comme des éclairs. Puis un désir violent la prit de courir à la maison, écouter, savoir.

— Sœur Marie, dit-elle, si tu voulais, j'irais mettre la soupe à ta place, ce soir, je suis si lasse !

— Rentre chez nous, et ne t'occupe de rien, répondit Marie. Repose-toi seulement.

Annette profita d'un moment où les faneuses ne regardaient pas de son côté, passa rapidement la barrière, et se trouva dans le chemin. En se glissant derrière les haies, elle tourna la ferme, entra dans le jardin à moitié inculte. Elle avança avec précaution parmi les orties et les liserons-vinettes qui poussaient là par centaines, jusqu'à une lucarne grillée, et se tint immobile, l'oreille appuyée au treillage, écoutant le dialogue engagé à l'autre extrémité de la salle, près de la cheminée. Son père et ma tante Giron parlaient à haute voix ; aucune parole n'échappait à Annette.

— Comme ça, Gerbellière, tu rentres une heure avant les autres ?

— Oui, madame Giron. Quand on se fait vieux, voyez-vous, c'est comme le soleil d'hiver, on se repose de bonne heure.

— Bah ! tu l'as bien gagné. D'ailleurs, la besogne s'abattra bien sans toi. J'ai vu tout à l'heure tes métiviers au travail. Tu as les deux premiers faucheurs de la paroisse, Gerbellière.

— C'est vrai, madame Giron, qu'ils ont du cœur à la fauche. Mais le meilleur métivier ne vaut pas un fils.

— Ne dis pas ça. Il ne faut jamais regretter ce qu'on donne, surtout ce qu'on donne à Dieu.

Puis, arrivant droit au fait, sans transition, elle ajouta :

— J'ai vu Annette dans ton pré, Gerbellière, elle a l'air triste.

Le métayer regarda ma tante Giron avec une expression soupçonneuse et dure.

— Est-ce qu'elle vous a parlé contre son père ? dit-il.

— Non, mais je sais tout à présent. Pourquoi la refuses-tu ?

— J'ai besoin d'un gendre, madame Giron, pour conduire ma ferme.

— Marie ta seconde fille.

— Elle est trop jeune.

— Attends un peu, alors.

— Je suis trop vieux.

— Gerbellière, tu sais que rien n'est respectable comme une vocation religieuse.

— Une c'était assez, deux c'est trop. Pourquoi Dieu ne prend-il pas leurs enfants aux riches ?

— Voilà une mauvaise parole, Gerbellière, et qui n'est pas d'un chrétien. S'il a préféré ta maison à un château et ta fille à une princesse, tu devrais l'en remercier à genoux !

— Ne m'avez-vous pas dit de la marier ?

— Je ne savais pas alors sa vocation. Je ne t'aurais jamais cru capable de t'y opposer, Gerbellière.

A ce mot, la nature violente du fermier l'emporta. Blême, à moitié levé, il frappa un coup de poing sur la table et dit d'une voix tremblante de colère :

— Il est possible que j'aie tort, madame Giron, mais j'ai toujours commandé ici, et je n'obéirai pas à mes enfants à partir d'aujourd'hui. Il faudra bien qu'elle cède. Je ne veux pas qu'elle m'abandonne comme son frère. D'ailleurs, le grand Luneau me convient, il m'a rendu service, et je lui ai promis qu'il l'épouserait à la Toussaint.

Un cri déchirant lui répondit du jardin. Ma tante Giron courut à la petite fenêtre grillée, regarda et ne vit personne : Annette s'était enfuie. Mais elle avait reconnu la voix, et le père également.

— Gerbellière, dit ma tante d'une voix sévère, tu résistes à Dieu ; il arrivera malheur à cette maison. Moi, je n'y resterai pas plus longtemps.

Elle sortit sans autre adieu, traversa la cour et prit le chemin. Et jusqu'au détour le métayer, ému à la fois de colère et d'une vague terreur, la regarda s'éloigner, en murmurant :

— Quelle marraine, cette dame Giron, quelle marraine !

Plus d'une heure encore il demeura à la même place, à côté de la marmite dont l'eau bouillante s'échappait et tombait sur la cendre sans qu'il s'en aperçût.

Au bout de ce temps, un bruit de pas, de voix, de chariots chargés qui cahotent sur les pierres, de chiens jappant au devant des chevaux, annonça le retour des faneurs. Marie entra. Elle vit tout de suite qu'il s'était passé quelque chose de grave à la maison, et que le père était mécontent. L'absence de sa sœur la rassura un peu.

— Elle a dû dormir, pensa-t-elle, puisque rien n'est prêt pour le souper.

Elle mit le couvert, et trempa la soupe.

Les métiviers, les voisins, les voisines, essoufflés, affamés, arrivèrent bientôt. Ils s'assirent sur les bancs de cerisier, des deux côtés de la table.

En fait d'impôts, du reste, le mieux est de s'en tenir à ce que nous avons. Il y en a assez comme cela. C'est aux dépenses qu'il faut s'attaquer, c'est sur elles que doivent porter les réformes. Malheureusement la commission du budget et le gouvernement ne sont pas de cet avis.

***

Le conseil des ministres a examiné avant-hier la situation financière qui résulte des décisions prises par la commission du budget.

Au cours de la délibération, M. Sadi-Carnot, tout en s'étonnant de n'avoir pas encore été saisi officiellement des résolutions de la commission, aurait, d'après ce que l'on disait à la Chambre, déclaré formellement qu'il n'accepterait aucune modification à son projet primitif du budget.

On assurait même que le ministre des finances se serait trouvé seul parmi les membres du cabinet à repousser toute transaction.

En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, M. Sadi-Carnot se serait refusé à étudier les moyens de l'appliquer au prochain exercice.

M. de Freycinet, au contraire, s'en référant à son discours de Toulouse, aurait déclaré que la réforme fiscale s'imposait; et, tout en reconnaissant que l'impôt sur le revenu ne pouvait être appliqué en 1887, il se serait montré disposé à en faire l'expérience en 1888.

La majorité du Conseil se serait montrée à ce sujet de l'avis de son président.

On considérait hier à la Chambre que la retraite du ministre des finances était imminente et qu'elle pourrait même se produire avant la discussion du budget.

***

ASSEMBLÉE SOLENNELLE DES CINQ ACADÉMIES

Ainsi que nous l'avons annoncé, la commission administrative de l'Institut s'est réunie mercredi. Dès le début de la séance, M. Barthélemy Saint-Hilaire a donné connaissance des divers extraits du testament de Mgr le duc d'Aumale et de la correspondance échangée avec ses conseils. Après avoir exprimé ses remerciements les plus chaleureux, la commission a nommé M. Aucoc rapporteur. Quelques instants après, les cinq Académies ont tenu, sous la présidence de M. Zeller, leur réunion trimestrielle, et dès l'ouverture de cette séance solennelle a été adoptée à l'unanimité, sans discussion et par acclamations, la résolution suivante lue par M. Aucoc et approuvée au préalable par la commission :

« L'Institut de France, réuni en assem-
» blée générale, après avoir pris connais-
» sance des pièces relatives à la donation
» qui lui est faite par Mgr le duc d'Aumale
» du domaine de Chantilly,
» Adresse au duc d'Aumale l'expression
» de sa vive reconnaissance pour cette
» généreuse et patriotique libéralité, et
» charge sa commission centrale adminis-
» trative de faire le nécessaire pour régu-
» larisation de l'acceptation de cette dona-
» tion. »

Aussitôt après sa séance, la commission administrative s'est constituée en comité secret pour choisir le jour où les représentants de l'Institut se mettraient en rapport avec MM. Bocher, Denormandie et Rousse, conseils de Mgr le duc d'Aumale. Une démarche a été faite immédiatement, et dans la soirée une lettre de M. Bocher informait M. Barthélemy Saint-Hilaire que les conseils du prince étaient à la disposition de la commission avec laquelle M. Rousse a déjà eu une entrevue.

Une affluence considérable s'était rendue aux abords de l'Institut, et la reconnaissance et l'admiration inspirées par la libéralité de la Maison de France se traduisaient avec un respectueux empressement.

***

Le gouvernement espagnol a-t-il ou n'a-t-il pas demandé l'extradition ou, tout au moins, l'expulsion de M. Ruiz Zorilla? La question est controversée.

Cependant il paraît, dans les journaux républicains officieux, des notes qui laissent croire que si pareille demande était faite, elle ne serait pas accordée. Ainsi, nous lisons dans le *Petit Journal*:

« La vérité est que M. de Albaréda, ambassadeur d'Espagne à Paris, a dû informer son gouvernement de la résistance du cabinet français à toute mesure de ce genre.

» M. Zorilla a gardé, comme hôte de la France, l'attitude la plus correcte et les accusations dirigées contre ses prétendus agissements secrets ne se trouvent appuyés d'aucune justification; c'est ce qui motive le refus du gouvernement. »

Il y avait en effet toutes sortes de raisons pour croire que M. Ruiz Zorilla ne serait pas tourmenté; la première et la meilleure peut-être, pour lui, est l'amitié qui l'unit à M. Lockroy.

***

LES ESPIONS ALLEMANDS

Un étranger a été arrêté à Lamilis (Finistère). Il était porteur d'une boussole, de cartes et de plans. On dit que c'est un officier allemand.

Le procureur de la République l'a fait incarcérer à la maison d'arrêt de Bouguen.

***

La Société de Vierzon a fait des propositions conciliantes à l'administration et aux ouvriers.

Elle offre de reprendre les ouvriers qui sont nécessaires aux besoins de la fabrication, mais le comité de la grève n'accepte pas cette transaction, qui semble pourtant très acceptable et exige la rentrée générale des ouvriers. MM. Vaillant, Basly, Guesde et autres chefs de la grève, poussent à la résistance à outrance.

Quant aux individus arrêtés, ils sont maintenant au nombre de 25; malgré les efforts de M. Maret, ils sont maintenus en prison. M. Millerand s'est empressé de s'offrir comme avocat; il se fait une spécialité des grèves et des grévistes.

VIOLATION DE DOMICILE

Un abominable scandale vient de s'accomplir à Auxerre. En plein jour, le couvent des Dames-Augustines a été envahi par la populace, guidée par les sieurs Gallet, père, oncle et neveu d'une jeune fille de 22 ans. Nous en empruntons le récit à la *Bourgogne*:

M. Gallet, maire d'Egleny, a une fille de 22 ans. Cette jeune fille, usant de sa liberté, a déclaré un jour à ses parents qu'elle voulait se faire religieuse.

Promesses, menaces du père, de la mère et de l'oncle, qui est maire de Chassy, rien ne fit contre la volonté bien arrêtée de cette jeune fille. Lundi dernier, elle rentrait chez les Augustines d'Auxerre et ne voulut pas réintégrer le domicile paternel.

L'oncle, le citoyen Gallet, maire de Chassy, publie à ce sujet dans l'*Yonne*, le journal du sieur Gallot, un article infâme intitulé: « Les voleurs d'enfants »; mais ce n'est pas tout. Ecoutons la *Bourgogne*:

« La maison des Augustines vient d'être assiégée.

» Les Gallet d'Eglenay, père et fils, et les Gallet de Chassy (Pamphile) et Gallot d'Auxerre ont saoûlé une douzaine d'individus, dont plusieurs ont un casier judiciaire, et après avoir enfoncé les portes du couvent, maltraité les religieuses et mis le poing sous la gorge des jeunes filles qui se trouvaient là, ils ont enlevé de force leur fille et nièce, après quoi ils se sont portés à Saint-Pierre, où ils voulaient probablement lapider le pauvre curé.

» Et cette tourbe a agi tranquillement, sous les yeux de la police, qui n'avait pas reçu l'ordre, disait-elle. Nous éclaircirons cela.

» Voilà où l'on nous mène, à la guerre civile.

» Ah! comme l'on sait bien que l'on a affaire à des religieuses, à des femmes, à des curés!

» Pourquoi n'avaient-elles pas de revolvers aussi, pour casser le nez à ces bandits?

» Ça viendra! »

Que va faire le parquet? Violation de domicile, effraction, rapt d'une jeune fille, voilà plus qu'il n'en faut pour motiver une poursuite.

Mais les coupables sont des républicains et libres-penseurs. La justice n'existe pas pour eux.

Voilà les faits qui s'accomplissent sous le règne de Jules Grévy, Freycinet, Goblet, Boulanger étant ministres.

Naturellement les journaux républicains plaident la cause *du père de famille*. — Nous les trouvons bien prompts à défendre *les droits* dudit père de famille en face d'une enfant majeure, eux qui n'ont pas craint de violer les mêmes *droits* là où ils peuvent s'exercer normalement, c'est-à-dire dans le choix des maîtres qu'ils entendent donner à leurs enfants *mineurs*.

ÉTRANGER

ESPAGNE. — La décision prise par la Reine-régente de gracier les chefs du mouvement insurrectionnel du 19 septembre dernier, lui a attiré l'opinion publique.

— A la nouvelle que la Reine-régente avait gracié le général Villacampa et les malheureux qui ont pris part à l'échauffourée du 19 septembre, M. Castelar, toujours à Bordeaux, a adressé la dépêche suivante à *El Globo*, organe du parti républicain possibiliste :

« Félicitez en mon nom le ministère pour son acte de clémence et démontrez comment ce procédé doit engager les républicains de tous les partis, sans exception aucune, à suivre une politique de propagande pacifique et de lutte électorale parlementaire.

» L'opinion, que j'ai consultée moi-même, applaudit sans réserves au pardon accordé. » EMILIO CASTELLAR. »

Le *Libéral*, journal républicain, dit que l'opinion publique est remplie d'enthousiasme et que le trône de Marie-Christine représente la paix.

Le *Globo*, autre feuille républicaine, dit :

« Nous félicitons la reine de l'usage qu'elle a fait de sa prérogative royale; nous félicitons aussi le gouvernement. »

Le *Progresso*, journal zorilliste, est le seul qui détonne dans le concert de louanges adressées à la Reine, à un moment où les républicains coalisés se montrent désarmés par la générosité de la régente.

— Mardi soir, au théâtre Apollo, a eu lieu une manifestation de sympathie pour la Régente aux cris de : Vive la Reine! vive Alphonse XIII!

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST.

DÉRAILLEMENT A LA GARE DE SAUMUR

Un déraillement s'est produit hier sur la ligne de l'Etat, au train express de 2 heures se dirigeant vers Montreuil-Bellay.

A la sortie du tunnel de la gare, au moment où le train quitte les voies du chemin de fer d'Orléans pour s'engager sur celles de l'Etat, on croit que l'aiguilleur n'a pas tenu assez fortement le levier de l'aiguille; les roues de la machine ont heurté la pointe, le choc l'a soulevée et elle s'est engagée dans le sable.

Le mécanicien et le chauffeur, voyant la machine se coucher sur le flanc, ont lâché la vapeur et ont été assez heureux pour sauter à temps; ils n'ont eu aucun mal. Un seul voyageur a eu une légère ecchymose au front et à la joue.

En dehors de la part qui peut être attribuée à l'aiguilleur, il faut tenir compte de la trop grande vitesse que les mécaniciens sont obligés de donner aux trains en sortant de la gare afin de franchir plus facilement la rampe qui doit les élever en courbe à la hauteur du pont métallique.

La voie est restée encombrée jusqu'à 4 heures, ce matin; des trains de transbordement ont été aussitôt organisés par les soins de M. le chef des gares et le service n'a pas été interrompu un seul instant.

SQUARE DU THÉATRE

HARMONIE SAUMUROISE

Concert du Dimanche 10 octobre 1886, de 4 à 5 heures du soir.

Programme.

1° Allegro militaire	X.
2° *François les Bas-Bleus*	MAYEUR.
3° *Les Gouttes d'Or*, pour piston	CORBIN.
4° *La Fille du Tambour-Major*, fantaisie	OFFENBACH.
5° La marche du *Prophète*	MEYERBEER.

Le Chef de musique, GOURBAULT.

CHEMIN DE FER DE CHOLET A SAUMUR

Demain dimanche, 10 octobre, aura lieu salle Dinan, à Vihiers, une réunion importante de conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, conseillers municipaux, et des notables du canton de Vihiers et des cantons voisins, au sujet de la construction d'une ligne ferrée projetée entre Cholet et Saumur.

La Ruine de l'Agriculture
PAR LA RÉPUBLIQUE.

Pendant que M. de Freycinet vante les bienfaits de la République, *la Saintonge*, une feuille républicaine de la Charente-Inférieure, écrit dans un de ses derniers numéros :

« Les affaires!

» Elles ne sont pas brillantes, sur les différents marchés de Saintonge. Le bétail ne se vend pas, ou se *donne* à vil prix. Les veaux surtout ne font pas 30 centimes, poids vif. Le gros bétail n'enrichit pas plus les herbagers ni les engraisseurs. Il y a aussi dégringolade sur la race ovine, qui, jadis, se vendait facilement et faisait prime à l'étal; quant à la porcherie, elle s'est un peu soutenue, et, depuis six mois, a procuré quelques bénéfices à la petite culture. Mais pour tous les bestiaux qui arrivent en masse aux foires, les tendances sont à la baisse.

» L'agriculture traverse une crise terrible. Le monde agricole caresse toujours l'espoir que le Gouvernement fera des efforts héroïques pour nous relever??? Le blé vaut 17 fr. 75 les 85 kilos, et l'avoine 8 fr. les 50 kilos. Comment payer les impôts lourds et les bras chers, avec ces prix dérisoires?

Au bout, près du feu, le vieux métayer présidait, très sombre. Une place restait vide, celle d'Annette.

La jeune fille arriva dix minutes après tout le monde. Elle vint s'asseoir rapidement et sans bruit à l'extrémité d'un banc. Ses yeux étaient rouges et battus, son visage en feu. La pauvre fille commençait à trembler la fièvre. Elle eût voulu cacher son trouble et son chagrin, mais elle sentait tous les regards attachés sur elle. On chuchotait, on riait. Chacun de ces rires la blessait au cœur. Sa confusion enhardit les méchantes langues, et les quolibets se croisèrent en tous sens.

— Regardez-la donc, quelles couleurs elle a aujourd'hui, cette pâlotte!

— Ce n'est pas le soleil qui l'a mordue, elle a tout le temps travaillé à l'ombre.

— Elle aura pleuré. Lève donc les yeux, Annette, pour qu'on voie si tu as pleuré.

— Savez-vous ce qui est arrivé? dit la fille d'un fermier voisin. C'est son amoureux qui l'a grondée.

— Qui ça? Qui ça?

— Le grand taupier, donc.

— Et pourquoi?

— Pourquoi? Je ne sais pas si je dois le dire. Parce qu'elle veut aller... Faut-il le dire, Annette?

Annette leva des yeux suppliants vers celle qui parlait ainsi. Mais le mauvais rire des faneurs redoubla, et la voisine reprit :

— Je l'ai appris à Pouancé, ces jours, et on me l'a donné pour certain; Mlle Annette veut entrer en religion.

— Taisez-vous tous! s'écria le métayer, les yeux flamboyants. Ceux qui disent qu'elle ira au couvent sont des fous. Elle se mariera avec Sosthène Luneau, pas plus tard qu'à la Toussaint prochaine. Maintenant, plus un mot là-dessus. C'est assez parlé.

Il se fit un grand silence dans la salle, car Gerbellière exerçait une autorité absolue chez lui, et nul n'aurait osé le contredire. Les convives, étonnés de cette nouvelle si singulièrement annoncée, sur un ton de menace, se regardèrent avec des airs d'intelligence et des hochements de tête. Annette fondit en larmes. Elle se leva, et s'en alla dans la chambre à côté pour cacher sa honte.

Le souper ne dura guère. Les gens des métairies voisines sortirent les premiers, et se dispersèrent dans la campagne. Les métiviers se rendirent aux étables, et l'on entendit quelque temps, mêlé aux mugissements des bêtes, le bruit des fourches de fer chargées de fourrage heurtant les râteliers. Puis, par degrés, tout bruit cessa.

La nuit, extrêmement pure et douce, était pleine d'astres. Marie avait rejoint sa sœur Annette dans leur chambre commune, et cherchait vainement à la consoler.

(*A suivre.*)

LES BOUILLEURS DE CRU

Beaucoup de personnes ne savent pas ce que c'est qu'un bouilleur de crû.

Un bouilleur de crû est un bonhomme comme les autres, qui récolte du cidre ou du vin, et qui, après avoir prélevé sur sa récolte ce qui lui est nécessaire pour sa consommation et ce qu'il a trouvé à vendre, convertit le reste en eau-de-vie.

Or, sait-on combien il y en a comme cela en France? 800,000 ; et comme c'est, en définitive, une branche de l'industrie agricole comme les autres, puisque faire de l'eau-de-vie avec son cidre ou son vin, c'est absolument la même chose que de faire du lin avec son chanvre, du sucre avec ses betteraves ou du beurre avec son lait, la loi actuelle laissait les cultivateurs tranquilles, ne se contentait d'exercer chez les débitants.

Aujourd'hui, c'est l'inverse que l'on veut faire : on exonère les débitants de l'exercice, mais on en charge le cultivateur.

On ne voit pas bien ce que les débitants y gagneront, puisqu'ils en étaient quittes pour faire rembourser par les consommateurs ce qu'ils payaient au fisc ; en revanche, on voit bien ce que l'agriculteur, le cultivateur et surtout le vigneron y perdront. C'est sur leur dos, à leurs frais, que l'on rétablit l'équilibre du budget.

Merci du cadeau ! Bien obligés à la République ; nous lui revaudrons ça !

UN BOUILLEUR.

AFFAIRE EPRON

Le tribunal de Saint-Quentin a condamné aux jours de prison et 100 fr. d'amende, après un réquisitoire énergique du ministère public, le sieur Epron, voyageur de commerce de la maison de distillerie Combier, de Saumur, lequel avait proféré des paroles injurieuses contre le général Boulanger, dans un café de la ville.

Me Robinet de Cléry a présenté la défense du voyageur.

Pour se prononcer en connaissance de cause, il faudrait attendre les considérants du jugement. Il est bon de faire remarquer dès aujourd'hui que le concours de Me Robinet de Cléry, du barreau de Paris, pour la défense du sieur Epron, est déjà une garantie que la cause n'était pas si mauvaise.

MATINÉES DRAMATIQUES

Nous avons annoncé qu'à partir de demain, 10 octobre, des matinées dramatiques seront données chaque dimanche, à 2 heures, au Grand-Théâtre d'Angers.

Semblable innovation va avoir lieu en même temps à Tours : la direction du Théâtre-Français de cette ville donnera demain sa première matinée.

On se félicite généralement, à Angers comme à Tours, de la création de ces matinées qui ont à Paris un vif succès, et qui permettent aux personnes, retenues le soir chez elles par les devoirs de famille, de ne pas se priver des distractions agréables que le théâtre peut leur procurer.

CHOLET.

En parlant de l'inauguration du théâtre de Cholet, la *Petite France* ajoute :

« Une belle salle et une scène coquettement décorée ne suffisent pas : il faut une bonne troupe. Rien à craindre à ce sujet avec M. Neveu.

» Déjà les quelques artistes que nous avons entendus, Mme Lebec-Espigat, qui a été si vivement applaudie ; Mlle Guilbert, la charmante dugazon dont nous avons déjà parlé et dont les succès grandissent chaque jour ; Mme Schills ; MM. Norval, etc., permettent d'espérer une saison d'hiver des plus agréables. Enfin, avec un chef comme M. Lelong, l'orchestre saura toujours charmer son auditoire et mériter les bravos qui lui ont pas été marchandés dans l'ouverture des *Mousquetaires de la Reine*. »

LOUDUN. — Depuis quelques jours, de nombreux vols étaient commis dans les environs de Loudun.

La gendarmerie, prévenue, s'est mise aussitôt à la recherche, ayant le signalement de l'auteur présumé de ces vols, que l'on avait vu rôder dans les environs.

Mardi soir, M. S., propriétaire à Loudun, apercevant un individu qui répondait au signalement de la personne recherchée, a prévenu aussitôt la gendarmerie qui s'en est emparée et l'a conduit à la prison.

C'est un nommé Ch., paraissant âgé d'une vingtaine d'années et originaire du canton des Trois-Moutiers.

LE MANS.

Accident à la gare. — Le sieur Pelletier (Pierre), visiteur à la gare du Mans, âgé de 39 ans, a été écrasé l'avant-dernière nuit, vers minuit, par le train de voyageurs venant d'Angers.

On ne connaît pas les causes de cet accident. Le sieur Pelletier était en service et se préparait à faire la visite du train.

On ne s'est aperçu de l'épouvantable malheur que lorsqu'il a été broyé par la première roue du tender ; le cadavre était affreusement mutilé. Ce malheureux laisse une veuve et quatre enfants en bas âge.

UN DÎNER DE PARISIEN

Nous trouvons dans le *Cosmos* l'agréable menu suivant d'un dîner de Parisien.

Comme apéritif, un verre de vermouth, lequel vermouth est agrémenté d'une bonne dose d'acide sulfurique. Il attaque son potage, du tapioca composé... de fécule de pommes de terre additionnée de cuivre. Puis il passe au hors-d'œuvre, du beurre fabriqué avec de la graisse de veau, coloré avec du plomb. Son rôti, de qualité inférieure, a été relevé dans le salpêtre ; il y découvre quelques truffes faites en terre moulée. Le vinaigre de la salade est assaisonné de vitriol ; les petits pois trop verts sentent le cuivre, qui leur a donné leur couleur.

Dessert : une crême au chocolat ; le chocolat est fait au sucre de bois, d'oxyde rouge, de mercure, de terre rouge ocreuse.

Comme café, on lui sert une tasse d'un mélange fait de foie de cheval cuit au four, de sciure de bois d'acajou et de caramel. Le petit verre de kirsch, qui termine le dîner, contient jusqu'à 22 centigrammes d'acide prussique par litre. Après un pareil repas, le Parisien a une soif terrible, il veut boire de la bière ; il en boit : c'est une décoction de têtes de pavot, de sureau, de belladone, de datura stramonium, d'ivraie, d'écorce de saule et d'acide picrique.

Ce menu fait plus d'honneur aux progrès de la science qu'à l'honnêteté de ceux qui l'ont préparé.

Ce n'est pas très encourageant pour attirer les provinciaux à Paris.

Et dire que Paris n'a pas le monopole exclusif de cette horrible alimentation !

Le Sud-Express, nouveau train de luxe.

Les Compagnies d'Orléans et du Midi, et la Compagnie internationale des Wagons-Lits et des Grands-Express européens viennent d'organiser, pour tous les *samedis*, à partir du 2 octobre, un train de luxe, entre Paris et la frontière espagnole.

Le Sud-Express quittera Paris (gare d'Orléans) les samedis à 10 h. 25 du soir, pour arriver à Bordeaux à 7 heures du matin, à Biarritz à 10 h. 35, et à la frontière à 11 h. 25, où il se trouvera en correspondance avec Madrid et Lisbonne par l'express ordinaire d'une heure après midi.

Au retour, le train de luxe quittera Handaye tous les *lundis* à 4 h. 35 soir, Biarritz à 5 h. 38 et Bordeaux à 9 h. 25, pour rentrer à Paris les mardis, à 6 h. 45 du matin.

A partir du mois de novembre prochain, ce service international sera complété, au point de vue des voyageurs anglais, pour le départ d'un *Bateau spécial rapide* entre Douvres et Calais. A Paris ils trouveront non-seulement le train spécial des Pyrénées, mais celui que les Compagnies du Nord, du P.-L.-M. et des Wagons-Lits vont diriger vers Nice et l'Italie, et qui aura, cet hiver, un honoraire des plus avantageux.

Il ne reste plus à la Compagnie des Wagons-Lits que l'adhésion des chemins de fer espagnols à obtenir, pour avoir réalisé, à travers la France, le triple-réseau de Trains rapides de luxe vers Vienne et l'Orient, vers Nice, Rome et Naples, et enfin vers Madrid et Lisbonne en correspondance avec les grandes lignes transatlantiques.

Avis au public

A la **Brasserie de Strasbourg**, rue Beaurepaire, 2 : Choucroute nouvelle garnie avec Saucisson de Strasbourg ; Jambon d'York à 1 fr. la portion ; Choucroute non garnie à emporter, à 70 centimes la portion ; Choucroute crue à emporter, à 50 centimes la portion.

Demain dimanche, nouvelle Bière Dreher, 1re qualité, à 30 centimes le bock ; Bière Saint-Diziers, à 20 centimes le bock.

VOLTZ.

THÉATRE

Les journaux d'Angers ont déjà publié de longs comptes rendus sur les premières représentations de la troupe d'opéra de M. Neveu. Tous ces articles sont à l'avantage des artistes et de la direction.

Quelques extraits seulement feront connaître suffisamment les interprètes que nous sommes appelés à applaudir à Saumur :

« La troupe d'opéra-comique, présentée par la nouvelle direction, vient de faire successivement ses premières armes dans les *Mousquetaires*, la *Fille du Régiment* et la *Dame blanche*.

Les premières journées ont été pour Mmes Lebec-Espigat et Guilbert l'occasion de succès marqués.

Mme Lebec, notre première chanteuse, a une voix un peu faible peut-être, mais d'un timbre très pur ; la diction est irréprochable et la méthode parfaite. Elle a été très applaudie surtout dans le personnage de la *Dame blanche*, qu'elle a rempli de la façon la plus charmante. Elle s'est révélée chanteuse de talent dans le rôle de Marie, de la *Fille du Régiment*, et a conquis du premier coup les sympathies des connaisseurs.

Mlle Guilbert possède un réel talent de comédienne admirablement secondé par une voix pleine de force et de chaleur. Son début dans les *Mousquetaires* a été des plus brillants. La saison théâtrale lui réserve, nous n'en doutons pas, une longue série de triomphes.

Mme Schils joue bien et nous promet une excellente duègne.

M. Bianconi a été très applaudi dans la *Dame blanche*. M. Bianconi a une voix assez forte et d'une grande justesse. Il n'a pu encore révéler toutes ses facultés, mais nous espérons bien qu'il ne tardera pas à conquérir définitivement les sympathies de notre public.

M. Guernoy a été heureux dans ses débuts et nous comptons bien qu'il ne s'arrêtera pas en si beau chemin. La façon dont il a chanté sa romance du second acte de la *Fille du Régiment* : « Pour me rapprocher de Marie », lui a valu de nombreux applaudissements.

M. Norval a rempli avec une parfaite aisance le rôle du capitaine Roland dans les *Mousquetaires*. Dimanche il jouait avec succès le rôle ingrat de l'odieux Gaveston dans la *Dame blanche*. Toutes nos félicitations.

N'oublions pas non plus MM. Duchâteau et Vadius, qui se sont montrés vraiment comiques.

L'orchestre, à la tête duquel nous avons été heureux de retrouver le sympathique M. Lelong, reste digne de son ancienne réputation.

Tout porte à croire que M. Neveu, dont l'intelligence et le talent sont universellement appréciés à Angers, saura rencontrer le succès et recueillir en même temps l'héritage de sympathies que lui ont légué nos anciens directeurs. »

CONSEILS ET RECETTES.

PIQUETTE DE RAISIN BLANC

On ne fait pas fermenter le marc de raisin blanc avec le jus, de sorte qu'après avoir exprimé le raisin pour en extraire le sucre qu'on laisse fermenter dans les tonneaux, on fait de la piquette avec le marc en y ajoutant la quantité d'eau nécessaire. Cette boisson est plus spiritueuse et se conserve mieux que celle qui provient du marc de raisin rouge, qui a déjà subi une première fermentation ; aussi la garde-t-on pour s'en servir pour l'arrière saison.

Si, au lieu de verser de l'eau pure sur le marc, comme c'est l'usage, on délayait un peu de levure dans ce liquide légèrement sucré et chauffé, on obtiendrait une piquette de qualité supérieure. A défaut de levure de bière ou levain de pâte de froment, on peut employer à cet usage les écumes que produit la fermentation du vin, surtout celle du vin blanc ; on les fait sécher pour les conserver sans altération.

La piquette, faite avec soin, forme une boisson précieuse pour la santé des habitants des campagnes ; elle est tonique et désaltérante et, sous ce double rapport, elle est préférable au vin pour servir de boisson journalière. (*Le Paysan.*)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 octobre.

Nos rentes sont plus calmes, mais la hausse se poursuit sur les autres valeurs françaises : le 3 0/0 est à 83.02, le 4 1/2 à 110.60.

Les obligations foncières et communales ont de nombreux achats depuis la reprise générale du marché. La cote des obligations 1879, 1880 et 1885 est particulièrement intéressante à consulter ; on y remarque de dix à quinze cours à chaque séance. L'action est ferme à 1 417.

La Société Générale fait 480 à terme et 490. Il n'y a pas de meilleur indice des achats de l'épargne qui a compris depuis longtemps que le mouvement inauguré doit se poursuivre au-dessus du pair.

Le Bon privilégié de l'assurance financière ne trouve pas preneur à 184. Ce titre n'offre aucune garantie et les porteurs feront acte de prudence et de sagesse en réalisant même à ce cours déprécié.

L'action de Panama est en hausse nouvelle à 412. Il y a de nombreux achats en obligations 6 0/0 dont le tirage a lieu le 15 courant. On les demande à 430 et 432.

L'action du Crédit Lyonnais est cotée à 575. La hausse sur ce titre est poussée à l'exagération, aussi remarque-t-on de nombreuses ventes au comptant.

Les actions de nos chemins de fer se maintiennent à leurs plus hauts cours. Obligations recherchées.

Avis à nos lecteurs. — A L'ÉPICERIE CENTRALE on vend le Sucre raffiné en pain ou cassé, 1er choix, 0 fr. 95 c. le kilo ; — le sucre cristalisé de canne pour le vinage des vins, 0 fr. 90 c. le kilo ; — le sucre cassé régulier, 1 fr. 05 c. le kilo ; — le Café Zanzibar en grain ou en poudre, 2 fr. le 1/2 kilo.

Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 11 octobre 1886,

DÉBUT DE LA TROUPE D'OPÉRA

LES MOUSQUETAIRES DE LA REINE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique d'HALÉVY.

Distribution :

Olivier d'Entragues.....	MM.	Bianconi.
Hector de Byron.....		Guernoy.
Le capitaine Roland.....		Norval.
Le grand prévôt.....		Huguet.
Narbonne.....		Rima.
Rohan.....		Robert.
Gontaud.....		Constant.
Créqui		Boucher.
Un huissier.....		Penard.
Athénaïs de Solange.....	Mmes	Lebec-Espigat.
Berthe de Simiane.....		Guilbert.
La grande maîtresse		Schils.
Une demoiselle d'honneur ..		Prioleau.

Mousquetaires, demoiselles d'honneur, etc.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 9 octobre,

Le COEUR et la MAIN, opéra-comique en 3 actes, par Charles Nuitter et Beaumont, musique de Charles Lecoq.

Dimanche 10 octobre,

A 2 heures, MATINÉE au Grand-Théâtre

La Perruque, comédie en 1 acte, de Delacour.

GAVAUT, MINARD et Cie, comédie en 3 actes, de M. Edmond Gondinet.

L'Amour, qué qu'c'est qu'çà, vaudeville en 1 acte.

A 8 heures du soir,

Le Chalet, opéra-comique en 1 acte.

SI J'ÉTAIS ROI ! opéra-comique en 3 actes, de A. Adam.

Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 10 octobre,

PATRIE ! drame en 7 actes, de Victorien Sardou.

Le CODE MANUEL des Conseillers municipaux

ET DES MAIRES

Commentaire pratique de la loi du 5 avril 1884, contenant les solutions des principales questions qui peuvent intéresser les communes, avec formules ; 1 volume in-12, par M. AMBROISE RENDU, docteur en Droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, directeur du *Bulletin de Jurisprudence et de législation usuelles*, est adressé *franco* contre l'envoi de 2 fr. 50 en timbres-poste à M. Ernest MAZEREAU, imprimeur-éditeur, à Tours (Indre-et-Loire).

Cet ouvrage est indispensable non-seulement aux maires, adjoints, conseillers municipaux, et à tous les fonctionaires qui sont en relations avec les municipalités, mais encore à tous les citoyens qui s'intéressent à l'administration des communes.

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant contrat passé devant Me PINAULT, notaire à Saumur, soussigné, et son collègue, notaire à Saumur, le 6 octobre 1886, enregistré par M. RAISON, qui a perçu les droits, M. LOUIS GENNETAY ou GENNETÉ, boulanger, demeurant à Saumur, rue de Bordeaux, n° 8, a vendu et cédé à M. GUSTAVE HERRAULT, ouvrier boulanger, demeurant à Saint-Christophe-sur-le-Nais (Indre-et-Loire), résidant à Saumur, le fonds de commerce de boulanger qu'il exploite en son domicile, à Saumur, comprenant la clientèle et l'achalandage y attachés, le matériel et les ustensiles en dépendant, avec les marchandises, aux prix, charges et conditions stipulés audit acte.

Les oppositions sont valablement reçues entre les mains de M. Herrault.

Pour extrait,
PINAULT.

A VENDRE
Ou à Louer
DE SUITE
MAISON PIERRE-LIZÉ
Située à Saumur, quartier de Nantilly.

Cette maison comprend : jardin, remise, écurie et cour.

S'adresser, pour traiter, à Me GAUTIER, notaire à Saumur. (639)

A LOUER DE SUITE
Maison meublée
Avec Remise, Écurie et Jardin,
Située à Saumur, rue de la Chouetterie, n° 4.

S'adresser, pour traiter, à Me GAUTIER, notaire à Saumur. (644)

Etude de Me CAILLEAU, notaire à Longué.

A VENDRE
Par adjudication amiable,

En l'étude de Me CAILLEAU, le JEUDI 21 OCTOBRE 1886, à une heure après midi,

UNE BELLE MAISON
Entre cour et jardin,
Sise à Longué, rue de la Loi
Occupée par M. Saussereau, marchand de vins.

Mise à prix : 15,000 fr.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

On vendrait, avec la maison, fonds et matériel de marchand de vins.

Position avantageuse.

S'adresser audit Me CAILLEAU.

A LOUER DE SUITE
Rue de Bordeaux, 62,
ÉCURIE à 4 PLACES
Remise,
Deux chambres et grenier au-dessus, cour, eau de Loire, etc.

S'adresser rue de Bordeaux, 5 ou 62.

Etude de Me PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

A LOUER
PRÉSENTEMENT
UNE MAISON
Avec Remise et Écurie,
A Saumur, Grand'Rue, 12.

S'adresser, pour traiter, à Me LECOY, avoué, ou à M. LANGLOIS, expert à Saumur. (489)

A VENDRE
Six Chiens courants
Tous bien dressés.

S'adresser à M. ROUSSE, à Souzay.

MAISON DE LA
BELLE JARDINIÈRE
ANGERS — 5 et 7, rue Saint-Laud — ANGERS

Seule Succursale dans MAINE-& LOIRE de la Belle Jardinière **DE PARIS**

Vêtements confectionnés pour Hommes et Enfants et sur mesure.

BONNETERIE—CHEMISES—CHAUSSURES—CHAPELLERIE—LINGERIE—LIVRÉES

FÊTES DE LA TOUSSAINT
Nous venons de recevoir de notre Maison-Mère de Paris, les Tissus les plus nouveaux pour les **Vêtements de Commande.**

Au 26 Mars prochain, les MAGASINS DE LA BELLE JARDINIÈRE **seront transférés** place du Ralliement.

LA MAISON N'A PAS DE SUCCURSALE A SAUMUR

AU
PALAIS DES MARCHANDS
RUE BAUDRIÈRE, 75, 77, 79
ANGERS — *Rue du Petit-Prêtre*, 14, 18, 20, 22, 24 — ANGERS

Six immenses galeries de plus de mille mètres carrés chacune sont toujours garnies de Meubles, de Sièges et de Tissus de toutes sortes pour

AMEUBLEMENTS

Le grand succès de la Maison du PALAIS DES MARCHANDS vient de ce qu'elle a toujours les meilleurs contre-maîtres et les meilleurs ouvriers dans toutes les spécialités.

CHAMBRE
A
Coucher.

MEUBLES DE STYLE
Meubles modernes
MEUBLES DE CUISINE
Glaces — Tapis — Couvertures
Literie — Sièges — Tentures
Chaises — Rideaux, etc., etc.

Le CATALOGUE GÉNÉRAL, illustré, est à la disposition des personnes qui en feront la demande.

A CÉDER
PATISSERIE
Petite ville en Maine-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

CIDRES
Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Picbat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

A VENDRE
Au Comptant
Fûts vides à retourner
Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à **70, 80** et **100** francs la barrique ;

Vin rouge nouveau à **70** francs ;

Vin rouge supérieur à **100** francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à **120** francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

FABRIQUE D'AGRAFES
A ressort à double mentonnet
POUR
COUVERTURES EN ARDOISES
Nouveau système perfectionné
Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges,
Breveté S. G. D. G.

LEMAIRE-BERSOULLÉ
Md de bois du Nord et du Pays
Inventeur et seul Fabricant
Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mutiler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.

MAISON DE CONFIANCE

Connue depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Les chantiers de bois de toutes espèces et de toutes dimensions sont les mieux assortis de toute la contrée.

Spécialité de parquets en chêne et en sapin du Nord.

Importation directe des pays du production des bois du Nord et de Canada. (904)

PONEYS A VENDRE
Rue d'Orléans, 69.

AVIS
Les bureaux de *La Nationale*, compagnie d'Assurances contre l'Incendie et sur la Vie, sont transférés **rue du Temple, n° 21.** (690)

M. HURTAULT a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires de voitures et carrossiers qu'il vient de prendre la suite d'affaires de M. CHAVRET, peintre en voitures, rue de Bordeaux. (666)

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main.

S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

M. G. BESSON, ex-économe du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de **comptable.**

Me PINAULT, notaire à Saumur, demande de suite **un second clerc.** (584)

Royal Windsor
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
LE SEUL MÉDAILLÉ

Ce produit par excellence, le SEUL modèle qui rend aux cheveux gris leur couleur et la beauté naturelle de la jeunesse, arrête leur chûte et supprime les pellicules. Exiger sur les flacons les mots : ROYAL WINDSOR. *Chez les parfum. en fl. et demi-fl.* Envoi franco de prospectus avec détails et attestations. *ENTREPOT, 22, Rue de l'Echiquier, Paris*

Se trouve à Saumur, chez M. BORCHET, coif.-parf., 2, r. St-Jean. (680)

EXTRAIT de VIANDE LIEBIG
10 Médailles d'Or et Diplômes d'Honneur 10

Exiger le fac-simile de la signature **J. v. Liebig**

Partout ou la viande fraîche est difficile à obtenir ou trop chère, le véritable Extrait de viande LIEBIG est précieux et d'une économie notable pour la préparation instantanée de bons bouillons sains et réconfortants, des sauces, des légumes et de toutes sortes de mets. Cet Extrait se conserve indéfiniment.

SE MÉFIER DES IMITATIONS

Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens

ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÈBRES
RUÈCHE
SCULPTEUR
SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUÈCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

INJECTION PEYRARD ex-Pharmacien à Alger. L'**Injection Peyrard** est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'**Injection Peyrard** sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans ; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

SANS PALAIS — NI CROCHETS
DENTS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

POMPES BROQUET*
SPÉCIALES POUR VINS ET CIDRES. *121, Rue Oberkampf, Paris.* Envoi franco du Catalogue
ALAMBIC VALYN
POUR TOUTES DISTILLATIONS. BROQUET*, seul Concessionnaire, *121, r. Oberkampf, Paris*

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, 18 LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.